

CHB/NT.S./27/6/83
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRI-
CULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMI-
NISTRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix
0-0-0-0-0-0-0

DECRET n° 24/347 du 7/6/83
portant promotion à trois (3) ans au titre de
l'année 1982 des fonctionnaires des ca-
dres de la Catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Agriculture-Elevage)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des
fonctionnaires ;

D.F.R. Vu l'arrêté n° 2047/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
le solde des fonctionnaires ;

le Décret n° 50/5-1/83 du 3 Mars 1983 fixant le Statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/17/FP du 5 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

D.G.D. Vu le Décret n° 62/1-1/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3
février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la NOMI-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 65/170/FP-RR du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

D.C.F. Vu le Décret n° 81/644 du 23 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/816 du 25/1/1981 au Décret n° 81/644
du 23 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

Vu le Décret n° 1/817 du 25/1/81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 87/378 du 3/5/87 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 87/30 du 27/12/87 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 87/33 du 7 Avril 87 portant inscription au
tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Agriculture-Elevage) et dressant la liste de

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage) dont les noms et prénoms suivent AGC :
néant.

A - AGRICULTURE

INGENIEURS D'AGRICULTURE

AU 3° ECHELON

MM.- MONDJO-BANGUI Joseph Vital p.c. du 1/6/83 Brazzaville
- OKOKO-BAYENGUE François p.c. du 14/4/83 Brazzaville

AU 4° ECHELON

Mr.- BOUSSIENGUE Daniel p.c. du 8/3/83 Brazzaville

B.- ELEVAGE

S

VETERINAIRE/INSPECTEURS

AU 2° ECHELON

MM.- MAMPOUYA Gilbert p.c. du 25/9/83 Loubomo
- KIMBOUANI Jean-Didier p.c. du 17/8/83 Brazzaville

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Brazzaville, le 7 Avril 1982

~~Moussa MOUAMBENGA~~

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

~~Colonel Louis SYLVAIN-GOMA~~

Le Ministre des Finances,

~~Bernard COMBO MATSIONA~~

~~Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU~~

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 2 - SGAE..... 2
- SGCM/BC..... 2 - DRAF/DOS..... 15
- DGTFP/DFP..... 15 - D.A..... 2
- DGB..... 2 - D.E..... 2
- DCF..... 2 - DGRMA..... 2
- MAE..... 2 - COMMIPO..... 1
- REGIAGRIS..... 1 - Intéressés.. 5/55.-